

03 fév 2023 -16:24

## Signature d'un protocole d'accord pour la restauration du Palais des Princes-Evêques de Liège

Ce vendredi 3 février 2023, un protocole d'accord pour la restauration du Palais des Princes-Evêques à Liège a été signé entre la Régie des Bâtiments, représentée par son secrétaire d'État Mathieu Michel, et la Région wallonne, représentée par le ministre Adrien Dolimont.

Ce protocole prévoit la mise en place d'un comité de pilotage afin de faciliter les échanges entre les différentes instances concernées et de permettre ainsi que les travaux de rénovation et de restauration soient effectués dans les meilleures conditions. Ce, dans l'intérêt de la conservation de ce patrimoine exceptionnel, mais aussi de la réhabilitation des espaces en locaux répondant aux besoins d'une justice moderne.

*« Tout comme le Palais de Justice de Bruxelles, l'Ancien Palais des Princes-Evêques est un bâtiment emblématique de notre pays, de la Wallonie et de la ville de Liège en particulier. Il mérite également une attention toute particulière. La rénovation et la restauration de cet édifice sont indispensables à la conservation de ce patrimoine exceptionnel et j'en ai fait une de mes priorités parmi les nombreux projets menés par la Régie des bâtiments. Son état est préoccupant, mais au-delà des travaux urgents pris en charge par la Régie, il est indispensable de fédérer toutes les énergies vers un projet de restauration ambitieux pour ce patrimoine extraordinaire de notre pays. Je suis reconnaissant à Michel Foret d'avoir accepté de nous accompagner pour cette nouvelle ambition. »* commente Mathieu Michel, Secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Régie des Bâtiments.

*« L'un des objectifs de la déclaration de politique régional est d'assurer une plus grande cohérence à la restauration du patrimoine mobilier et immobilier. Le comité de pilotage permettra de pouvoir mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'intervention requise pour la sauvegarde du Palais des Princes Evêques et notamment, des façades abîmées. Il s'agit d'une belle collaboration entre deux niveaux de pouvoir et ça aussi, il faut le souligner ! »* ajoute Adrien Dolimont, Ministre Wallon du Budget et des Finances.

### Première étape : la restauration des façades

Dans un premier temps, les études et travaux porteront sur la restauration des façades qui sera organisée en 6 phases étalées sur minimum 12 ans à partir du début des travaux prévu fin 2024, début 2025. Ce n'est que dans un second temps que les rénovations et restaurations seront faites à l'intérieur du bâtiment.

Au cours de ce premier trimestre 2023, la Régie des Bâtiment prévoit le lancement d'un marché afin de désigner le bureau d'étude qui se chargera de réaliser toutes les analyses nécessaires mais aussi la demande de permis et le cahier des charges pour la 1ere phase qui concernera les façades d'une des cours intérieures.

### Michel Foret désigné comme président du Comité de pilotage

Le protocole d'accord est signé entre la Régie des Bâtiments et la Région wallonne qui est devenue co-propriétaire suite à l'Arrêté royal du 03/02/2014 organisant le transfert de propriété de la partie « Palais provincial » de l'État fédéral vers la Région wallonne.

« J'ai accepté la Présidence du Comité de pilotage pour le Palais des Princes-Evêques de Liège parce que je voue un attachement personnel et particulier au Palais dans lequel j'ai vécu, habité et travaillé pendant 11 ans et parce qu'il s'agit d'un lieu où la démarche citoyenne liégeoise s'exerce pleinement : la justice y est rendue, la province y trouve tout son sens démocratique et des fêtes, manifestations populaires y sont organisées. » indique Michel Foret, Président du Comité de pilotage.

Il prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage présidé par Michel Foret, qui aura notamment pour objectifs :

- d'être un lieu de collaboration, d'échange d'informations et de discussion ;
- de déterminer les objectifs, un calendrier des actions et les moyens de mise en œuvre ;
- d'apporter l'aide, l'expertise et le soutien lors de la prise de certaines décisions ;
- de faciliter les différentes démarches administratives nécessaires à un projet d'une telle ampleur.

Ce Comité sera composé de 16 membres :

- d'un(e) président(e) du Comité de Pilotage APPE ;
- d'un(e) secrétaire du Comité de Pilotage APPE ;
- d'un(e) représentant(e) de la Régie des Bâtiments ;
- d'un(e) représentant(e) de la Cellule stratégique de la Régie des Bâtiments ;
- d'un(e) représentant(e) du SPF Justice ;
- d'un(e) représentant(e) de la Cellule stratégique Justice ;
- d'un(e) représentant(e) de la Région Wallonne en charge de la Gestion Immobilière ;
- d'un(e) représentant(e) de la Région Wallonne en charge de la direction de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme;
- d'un(e) représentant(e) du Collège et du Conseil Provincial ainsi que de la Direction Générale - Provinciale de la Province de Liège;
- d'un(e) représentant(e) du Service du Gouverneur de la Province de Liège ;
- d'un(e) représentant(e) de la Ville de Liège;
- du (de la) Premier (ère) Président(e) de la Cour d'appel de Liège ;
- du (de la) Procureur Général ;
- d'un(e) représentant(e) de l'Agence wallonne du Patrimoine « AWaP » ;
- d'un(e) représentant(e) de la Direction de la sécurisation de la police fédérale - « DAB ».

Il aura également la possibilité d'inviter des experts indépendants, tels que la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil International des Monuments et Sites « ICOMOS », la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles « CRMSF », la Police Fédérale ou le Bâtonnier.

[Plus d'infos sur les bâtiments de la Justice à Liège](#)

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Johan Vanderborght  
Porte-parole  
+32 (0)479 31 26 91  
[johan.vanderborght@buildingsagency.be](mailto:johan.vanderborght@buildingsagency.be)